



COMMISSION VIE ASSOCIATIVE :
Dossier de demande de subvention
COOPERATIVES SCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE

La mairie d'Eloise, au travers des subventions, affirme une politique de soutien aux associations loi 1901 à but non lucratif de la commune.

Ces subventions regroupent les aides en numéraire ou en nature accordées dans un but d'intérêt général.

La mairie, comme toute collectivité publique, dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, ce qui signifie qu'elle est libre de décider si elle accorde ou non une subvention ainsi que son montant par exemple.

L'attribution et, le cas échéant, le renouvellement d'une subvention ne sont jamais automatiques. Il appartient donc aux instances dirigeantes d'une association d'en faire la demande.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVANT LE 31 DECEMBRE (Année en cours) :

- Imprimé de demande de subvention complété
- Compte de résultat de l'année écoulée et bilan financier de la dernière année scolaire

I. RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES:

NOM DE L'ASSOCIATION :

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

Adresse du siège social :

E-mail :

Adresse où doit parvenir le courrier de l'Association :

STATUT:

N° et date de déclaration légale des statuts (déposés à la Préfecture)

Date de la dernière modification des statuts :

N° SIREN :

II. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION:

1) Mise en route de l'activité: Du Au

2) Descriptif :

3) Vos projets (budgets approximatifs), vos attentes, vos idées, vos besoins

III. ENGAGEMENT DU PRESIDENT ou DE LA PRESIDENTE

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

Président(e) de l'Association :

certifie l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Fait à Eloise, le

Signature du Président ou de la Présidente